

**ESTINNES**

**Journal Communal**

Editeur responsable : Etienne Quenon, Bourgmestre

N° 36 - juin 2006



**Estinnes propre ?**

**Tous à l'action avec les enfants  
le samedi 21 octobre 2006**

# Avis sécurité

Les détecteurs de fumée obligatoires à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006

## Le tour de la question en 10 réponses

**IL N'Y A PAS DE FUMÉE SANS FEU**

### 1 Faut-il placer des détecteurs dans tous les logements en Wallonie ?

Oui, que ces logements soient loués ou occupés par leur propriétaire. Une seule nuance. Si vous êtes propriétaire, l'installation est de votre responsabilité. Si vous êtes locataire, vous devez uniquement veiller au bon fonctionnement de l'appareil.

### 2 Un appartement dans un immeuble est-il un logement collectif ?

Non, chaque appartement est à considérer comme un logement à lui seul et doit être sécurisé par des détecteurs.

### 3 La législation est-elle déjà d'application ?

Oui, mais il faut distinguer deux catégories de logements :

- les logements existants : les détecteurs doivent être placés avant le 1<sup>er</sup> juillet ;
- les logements à construire, en cours de construction (ou de réhabilitation importante assimilable à la création de logement) : les détecteurs doivent être placés à l'achèvement du logement et si l'installation d'au moins 4 détecteurs est nécessaire, les détecteurs devront être reliés entre eux ou raccordés à une centrale de détection.

### 4 Pourquoi les détecteurs doivent-ils être agréés BOSEC ou par un organisme d'accréditation européen ?

La norme européenne vient d'être approuvée et sera d'application à partir du 1<sup>er</sup> mai 2006. Pour la Belgique, la certification est réalisée par un organisme, le Belgium Organisation for Security Certification (BOSEC), en se basant sur une série d'essais effectués par l'ANPI conformément à cette norme. D'autres organismes européens réalisent une certification, mais actuellement souvent sur des bases différentes.

### 5 Combien de détecteurs faut-il placer dans mon logement ?

Il faut distinguer 2 types de logements. Les appartements, les maisons et les logements

collectifs à un seul niveau :

- si leur superficie utile est inférieure à 80 m<sup>2</sup>, un seul détecteur est à placer ;
- dans le cas de logements plus grands : 2 détecteurs sont à placer.

Les logements comportant plusieurs niveaux :

- si la superficie utile du niveau de logement est inférieure à 80 m<sup>2</sup>, un détecteur est à placer par niveau comportant au moins une pièce d'habitation ;
- dans le cas de niveaux de plus grande superficie : 2 détecteurs sont à placer par niveau.

### 6 Où faut-il localiser les détecteurs ?

Dans le hall d'entrée ou le palier donnant accès aux chambres à coucher, dans une pièce contiguë à la cuisine, dans la chambre ou toute autre pièce d'habitation.

### 7 L'endroit prioritaire pour placer le détecteur n'est-il pas la cuisine ?

Non, car autant la cuisine qu'une salle d'eau dégage des vapeurs qui peuvent provoquer des alarmes intempestives.

### 8 Comment faut-il les placer ?

Les détecteurs sont installés conformément aux instructions du fabricant. Le meilleur emplacement est, sauf cas particulier, le centre du plafond de la pièce ou de l'espace. Certains appareils peuvent également être placés au mur, à une distance de 15 à 30 cm du plafond.

### 9 Faut-il placer des détecteurs dans la cave, le garage, la chaufferie ou la buanderie ?

Ces locaux peuvent être sécurisés par des détecteurs, mais la législation vise avant tout à alerter les occupants d'un logement, surtout pendant leur sommeil, suffisamment tôt pour pouvoir quitter le logement.

### 10 Mon logement est déjà équipé de détecteurs. Faut-il les remplacer ?

Les détecteurs, qu'ils soient optiques ou ioniques, achetés avant le 20 novembre 2004 (preuve d'achat à l'appui) peuvent être maintenus pendant 10 ans.



Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine  
DGATLP - Division du Logement - 1, rue des Brigades d'Irlande - 5100 Jambes - Tél.: 081 33 21 11

Une initiative du Ministre wallon du Logement



Philippe Ghisbain Conseiller en Prévention

# Sommaire

**Le mot du Bourgmestre** .....page 4

## **Population—Etat Civil**

- Les naissances du 1-12-2005 au 31-06-2006 .....page 5
- Les mariages du 1-12-2005 au 31-06-2006 .....page 6
- Les décès du 1-11-2005 au 31-06-2006..... page 7
- Les noces de brillant .....page 8
- Les noces de diamant .....page 8
- Les noces d'or .....page 9

## **Les travaux subsidés**

- Quelques échos du Conseil Communal.....pages 10-11

## **Environnement et mobilité**

- 2005-2006 des années riches en projets concrets.....pages 19-20-21
- Les sentiers balisés sur l'entité.....page 21

## **Histoire locale**

- Les moulins de la mémoire.....pages 13-17

## **Culture**

- La culture en marche à Estinnes.....pages 17-18

## **Solidarité infos**

- Le projet Yamba.....page 23
- Aide Provinciale au logement les prêts sociaux .....page 24
- Les avantages sociaux.....page 25
- Médecins du Monde.....page 25
- La rubrique du CPAS .....pages 26-27

## **Environnement infos**

- Les règles à respecter le long des cours d'eau.....page 21
- Le coin des naturalistes.....page 22
- Fost-Plus : le geste du tri.....page 28

## **Avis**

- Sport : location du terrain de tennis à Estinnes-au-Val.....page 6
- L'horaire d'été de la commune .....page 10
- Information ONSS.....page 12
- Le don d'organes.....page 12
- La nouvelle adresse électronique de l'Administration communale. page 28

# Le mot du Bourgmestre

Dans le dernier numéro du journal communal je vous expliquais le plus clairement possible le fonctionnement du nouveau règlement de police voté en ce Conseil Communal le 9 septembre 2004.

Je vous ai invité à venir le consulter à la commune ou à en prendre connaissance sur notre site Internet. Je ne doute pas que les internautes de notre entité auront répondu à cette invitation.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie a mené une enquête auprès des 262 villes et communes wallonnes sur les sanctions administratives qui peuvent être appliquées et il est apparu que parmi les incivilités auxquelles les communes étaient le plus souvent confrontées on retrouvait:

- Les dépôts de déchets et les problèmes de propreté de rue
- Les excès de vitesse en agglomération
- Le vandalisme et les dégradations de biens publics et privés
- Le stationnement gênant.

On remarque que parmi les phénomènes qui reviennent le plus souvent on retrouve des infractions environnementales et des infractions au code de la route.



L'entité d'Estinnes n'échappe pas à ce constat malheureux qui, en ce qui concerne les infractions environnementales, coûte très cher aux citoyens (ramassage et évacuation des déchets).

C'est pourquoi, lors de la journée annuelle de « place aux enfants » du 21 octobre prochain ; la commission de Prévention de Proximité envisage de réaliser avec les enfants et les adultes une journée « *ESTINNES PROPRE* » dont le but principal sera de sensibiliser toute la population au respect de l'autre en respectant son environnement.

Dès maintenant, je vous invite à participer très nombreux à cette journée de solidarité et de citoyenneté afin que tous ensemble nous puissions sensibiliser les jeunes et les moins jeunes à la qualité de vie dans les villages c'est un bien précieux que nous devons respecter et protéger.

Dans les années à venir, il sera demandé à tous de faire preuve de civisme accru.



Votre Bourgmestre Etienne Quenon

# Population –Etat Civil

Les naissances du 1<sup>er</sup> décembre 2005 au 31 mai 2006

## Estinnes -au -Mont :

Le 11-12-2005	TOUBEAU	Fiona
Le 16-12-2005	DE PUYT	Gaspard
Le 20-02-2006	CUVELIER	Pauline
Le 22-02-2006	DI GRAZIO	Mélina
Le 24-02-2006	JACHAJEVA	Ahmed
Le 28-02-2006	LECHIEN	Tristan
Le 03-03-2006	CARLOT	Léa
Le 28-03-2006	GERACI	Mirco
Le 28-03-2006	DEHOUX	Guillaume
Le 24-04-2006	BOUDART	Alexandre
Le 05-05-2006	VANDERSTICHELEN	Tom

## Peissant :

Le 05-12-2005	DE ZUTTER	Tom
Le 02-01-2006	GASPAROTTO	Achille
Le 21-01-2006	BECKER	Gaëtane
Le 13-02-2006	STÉVAUX	Lilou
Le 26-04-2006	DUBOIS	Alexandre
Le 22-05-2006	DELIÈGE	Enola

## Vellereille -les -Brayeux :

Le 05-12-2005	PIERCZYK	Lou
Le 08-02-2006	BOUDART	Constance
Le 14-02-2006	CONTESSE	Mathéo
Le 02-03-2006	SPINA	Liza
Le 25-03-2006	MALENGREAU	Samuel
Le 25-04-2006	AUDIN	Valeria
Le 18-05-2006	MAJOIS	Lisa
Le 19-05-2006	CORDIER	Eloïse

## Vellereille -le -Sec :

Le 01-02-2006	LASSOIS	Elie
Le 07-03-2006	BLONDIAU	Elisabeth
Le 15-03-2006	DELAERE	Loïc
Le 18-04-2006	ESTIENNE	Hugo

## Rouveroy :

Le 21-02-2006	YUNOS	Ava
---------------	-------	-----



## Estinnes -au -Val :

Le 07-12-2005	DEWET	Adriano
Le 16-12-2005	BECKER	Mike
Le 12-01-2006	DI VINCENZO	Emmie
Le 17-01-2006	STOURME	Adrien
Le 22-01-2006	BOUDART	Lauralie
Le 22-01-2006	BOUDART	Marie
Le 15-02-2006	DI TULLIO	Lisa
Le 08-03-2006	DELPLACE	Audran

## Haulchin :

Le 08-12-2005	DETOURNAY	Arthur
Le 24-01-2005	DELANNOY	Emma
Le 12-02-2006	GARIN	Maxime
Le 17-02-2006	DUPONT	Sasha
Le 05-03-2006	DELGE VICENTE	Delizeu
Le 26-04-2006	MORTIER	Léo
Le 27-04-2006	VASSEUR	Zoé
Le 21-04-2006	LARDINOIS	Anaëlle
Le 04-05-2006	CARLIER	Ségolene
Le 14-05-2006	CUSMANO	Silvia

## Fauroeux :

Le 06-12-2005	FRANCK	Edouard
Le 31-01-2006	VERHAEGHE	Romain
Le 03-03-2006	DURANT	Esteban
Le 23-03-2006	LAINEL	Clément

Michel JAUPART,  
Echevin et Officier de l' Etat Civil

# Population –Etat Civil

*Les mariages du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 mai 2006*

## **Croix -lez -Rouveroy :**

Le 13-05-2006 Godin Antoine de Croix-lez-Rouveroy et Boucly Véronique de Croix-lez-Rouveroy

## **Estinnes -au -Mont :**

Le 18-02-2006 Consolo Joseph d'Estinnes -au -Mont et Duez Sarah d'Estinnes -au -Mont

Le 06-05-2006 Marotta Alfonso d'Estinnes -au -Mont et Delcourt Danielle d'Estinnes -au -Mont

## **Fauroeux :**

Le 04-03-2006 Maesfranckx Thierry de Fauroeux et Marlier Kathy de Fauroeux

## **Haulchin :**

Le 17-12-2006 Delannoy Bruno d'Haulchin et Moulart Vinciane d'Haulchin

## **Peissant :**

Le 08-04-2006 Deliège Norman de Peissant et Descamps Julie de Peissant

## **Rouveroy :**

Le 01-04-2006 Piette Guy de Rouveroy et Du Four Catherine de Rouveroy

Le 13-05-2006, Moulin Jean-François de Rouveroy et Desnos Maud de Rouveroy

## **Vellereille -les -Brayeux :**

Le 06-05-2006 Gressier Marcel de Vellereille-les-Brayeux et Doyen Marie-Christine de Vellereille-les-Brayeux



Nombre de divorces du 1 <sup>er</sup> novembre 2005 au 31 mai 2006 :	10
--	----

### *Mouvements de la population du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 1<sup>er</sup> mai 2006*

<b>Personnes entrées</b>	<i>hommes</i>	132
	<i>femmes</i>	111
	<b><u>total</u></b>	<b><u>233</u></b>
<b>Personnes sorties</b>	<i>hommes</i>	92
	<i>femmes</i>	106
	<b><u>total</u></b>	<b><u>198</u></b>
<b>Personnes radiées par le Collège Echevinal</b>	<i>hommes</i>	18
	<i>femmes</i>	8
	<b><u>total</u></b>	<b><u>26</u></b>
<b>Mutations intérieures</b>	<b><u>total</u></b>	<b><u>124</u></b>

## **Avis**

### **Sport**

Pour la location du terrain de tennis situé rue Grande à Estinnes-au-Val,  
s'adresser à Mme Jeanne Douillez à la cure rue Enfer, 1 à Estinnes-au-Val

Michel JAUPART,  
Echevin des Sports et Fêtes  
et Officier de l'Etat Civil

# Population – Etat Civil

Les décès du 1<sup>er</sup> novembre 2005 au 31 mai 2006

## ESTINNES-AU-MONT

Le 14-12-2005 Albus Armand  
Le 07-01-2006 Molle Micheline  
Le 24-02-2006 Hupin Elmyre  
Le 24-02-2006 Melkior Emilienne  
Le 14-03-2006 Gontier Marc  
Le 17-03-2006 Bouillon Marcel  
Le 20-03-2006 Fouquet Marguerite  
Le 24-05-2006 Durigneux Georgette  
Le 29-05-2006 Bernard Madeleine

## HAULCHIN

Le 10-11-2005 Carrière Ivan  
Le 13-11-2005 Demoustier Roger  
Le 10-12-2005 Mabilles Marie-Thérèse  
Le 25-01-2006 Verlinden Sandrine  
Le 17-02-2006 Lambot José  
Le 15-03-2006 Honorez Marcelle  
Le 22-04-2006 Ransart Eva  
Le 09-05-2006 Mabilles Liliane  
Le 15-05-2006 Waroux Grégory

## CROIX-LEZ-ROUVEROY

Le 07-05-2006 Bricoux Maurice

## PEISSANT

Le 29-12-2005 Papes Léo  
Le 21-12-2005 Galez Gaston  
Le 18-02-2006 Teerlynck Robert

## ESTINNES-AU-VAL

Le 03-12-2005 Dekok Martha  
Le 18-12-2005 Coppieters André  
Le 21-02-2006 Fromont Gustave  
Le 27-02-2006 Zinque Louis  
Le 02-03-2006 Loth Wilmer  
Le 04-03-2006 Dalla Costa Ernesto  
Le 02-04-2006 Giancroce Galliana

## FAUROEULX

Le 09-04-2006 Fouyou Nicole

## ROUVEROY

Le 03-12-2005 Heine André  
Le 25-12-2005 Dubois Marcel  
Le 14-01-2006 Duhaut Anne-Marie  
Le 21-02-2006 Dutilleux Marthe  
Le 03-03-2006 Parent Gerard  
Le 20-03-2006 Mahieu Edith  
Le 02-04-2006 Henno Claude  
Le 28-04-2006 Daussy Catherine  
Le 02-05-2006 Coppée Gaston

## VELLEREILLE-LES-BRAYEUX

Le 21-11-2005 Vermeulen Richard  
Le 16-12-2005 Boudart Marie-Thérèse  
Le 22-12-2005 Schouckens Jean  
Le 09-01-2006 Seghers René  
Le 29-01-2006 Harmegnies Julien  
Le 14-02-2006 Rampello Giuseppe  
Le 24-02-2006 Dessart Muriel  
Le 24-02-2006 Amadori Benoît  
Le 24-02-2006 Amadori Mikaël  
Le 20-03-2006 Cordier Georges  
Le 08-04-2006 Deltenre Max  
Le 14-05-2006 Ceuppens Claire

## Décédés à Estinnes domiciliés dans une autre commune

Le 01-11-2005 Damien Germain (Erquelines)  
Le 02-12-2005 Aubly Luc (Merbes-le-Château – La Buissière)  
Le 12-12-2005 Blot Robert (Boussois – France)  
Le 25-01-2006 Goffinet Hélène (Jeumont – France)  
Le 31-01-2006 Bevitori Remo (Jeumont – France)  
Le 23-03-2006 Adant Guy (Erquelines)  
Le 07-05-2006 Hassaini Raba (La Louvière)  
Le 14-05-2006 Ceccarelli Térésa (Jeumont – France)

## *Les noces de Brillant :*



### **Seront célébrées à Haulchin, le 3 septembre 2006**

Monsieur DE LIGNE Lucien et Madame GOSSEYE Henriette  
Mariés à Houdeng-Goegnies, le 22 février 1941  
Domiciliés à Haulchin, rue du Tombois, 2b

### **Seront célébrées à Estinnes-au-Val, le 9 septembre 2006**

Monsieur VASSART Jean et Madame DELBROUCK Marie-Thérèse  
Mariés à Sombreffe, le 11 septembre 1941  
Domiciliés à Estinnes-au-Val, rue de Bray, 11

---

## *Les noces de Diamant :*

### **Seront célébrées à Vellereille-les-Brayeux, le 2 septembre 2006**

Monsieur CLAVIE Louis et Madame DUBOIS Jeanne  
Mariés à Vellereille-les-Brayeux, le 14 septembre 1946  
Domiciliés à Vellereille-les-Brayeux, rue Saint-Ursmer, 1



### **Seront célébrées à Haulchin, le 3 septembre 2006**

Monsieur LAENEN Emiel et Madame PLACE Ivette  
Mariés à Haulchin, le 20 juillet 1946  
Domiciliés à Haulchin, rue Erasme Degrez, 28

Monsieur MINON Maurice et Madame WALRANT Lucette  
Mariés à Givry, le 2 septembre 1946  
Domiciliés à Haulchin, Place des Martyrs, 7

Monsieur PÉCRIAUX Alexandre et Madame FERAUX Adeline  
Mariés à Rouveroy, le 9 novembre 1946  
Domiciliés à Haulchin, rue de Fauroeux, 11

### **Seront célébrées à Estinnes-au-Val, le 9 septembre 2006**

Monsieur ARNOULD Fernand et Madame MOLLE Berthe  
Mariés à Estinnes-au-Mont, le 20 juillet 1946  
Domiciliés à Estinnes-au-Val, rue Grande, 176

### **Seront célébrées à Estinnes-au-Mont, le 30 septembre 2006**

Monsieur MOUTIER Robert et Madame BURGEON Berthe  
Mariés à Estinnes-au-Mont, le 21 décembre 1946  
Domiciliés à Estinnes-au-Mont, rue Potier, 7

### **Seront célébrées à Fauroeux, le 7 octobre 2006**

Monsieur NEYRINCK Marcel et Madame BREYNE Irène  
Mariés à Wervik, le 25 mai 1946  
Domiciliés à Fauroeux, rue Albert 1<sup>er</sup>, 3

## ***Les noces d'Or :***

### **Seront célébrées à Estinnes-au-Mont, le 30 septembre 2006**

Monsieur LEGRAND Maurice et Madame FRANCOIS Renée  
Mariés à Estinnes-au-Mont, le 24 mars 1956  
Domiciliés à Estinnes-au-Mont, Chaussée Brunehault, 87



Monsieur MAIRIAUX Gilbert et Madame BERNARD Paulette  
Mariés à Estinnes-au-Mont, le 21 avril 1956  
Domiciliés à Estinnes-au-Mont, rue des Trieux, 187

Monsieur VERSTUYFT Alfons et Madame SMERALDI Elza  
Mariés à Saint-Gilles, le 28 juillet 1956  
Domiciliés à Estinnes-au-Mont, rue des Trieux, 28

Monsieur ARNOULD Ghislain et Madame LEFEBVRE Jacqueline  
Mariés à Estinnes-au-Mont, le 15 septembre 1956  
Domiciliés à Estinnes-au-Mont, rue Grande, 96

Monsieur DENOEUFBURG Lucien et Madame BOUGNIART Marcelle  
Mariés à Estinnes-au-Val, le 29 septembre 1956  
Domiciliés à Estinnes-au-Mont, Chaussée Brunehault, n°134

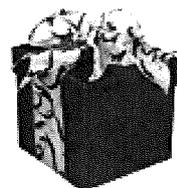
Monsieur WANDERPEPEN René et Madame GRENIER Elisabeth  
Mariés à Binche, le 29 décembre 1956  
Domiciliés à Estinnes-au-Mont, rue des Trieux, 14

### **Seront célébrées à Vellereille-les-Brayeux, le 2 septembre 2006**

Monsieur DURANT Fernand et Madame LECLERCQ Anne-Marie  
Mariés à Epinois, le 21 janvier 1956  
Domiciliés à Vellereille-les-Brayeux, rue Provinciale, 51b

Monsieur LAUWERYS Marcel et Madame DELRIVIÈRE Raymonde  
Mariés à Ressaix, le 31 mars 1956  
Domiciliés à Vellereille-les-Brayeux, rue Saint Roch, 21

Monsieur LACHAPELLE Claude et Madame MINON Anne-Marie  
Mariés à Ressaix, le 14 juillet 1956  
Domiciliés à Vellereille-les-Brayeux, Drève du Lapin, 227



### **Seront célébrées à Haulchin, le 3 septembre 2006**

Monsieur MAES Julien et Madame ROMANT Marcelle  
Mariés à Pecq, le 3 juillet 1956  
Domiciliés à Haulchin, Rue Joseph Wauters, 37

Monsieur DEGUELDRE Roger et Madame GUERNARD Andrée  
Mariés à Goegnies-Chaussée, le 20 octobre 1956  
Domiciliés à Haulchin, rue Ferrer, 6

### **Seront célébrées à Estinnes-au-Val, le 9 septembre 2006**

Monsieur DAVID Fernand et Madame PRÉVOST Jeanne  
Mariés à Bray, le 19 mai 1956  
Domiciliés à Estinnes-au-Val, rue de Mons, 131

### **Seront célébrées à Peissant, le 10 septembre 2006**

Monsieur CERISIER Jean et Madame STIEVENART Yvette  
Mariés à Sars-la-Bruyère, le 7 avril 1956  
Domiciliés à Peissant, Avenue de la Place, 2

# Avis

## L'horaire d'été de l'Administration communale

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Estinnes a décidé d'appliquer l'horaire d'été pour la période portant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2006

À savoir Horaire du personnel administratif :			
Lundi Mercredi	Mardi Jeudi	De 7h à 15h attention, ouverture des guichets 7h30 fermeture 14h30	Sans interruption sur le temps de midi
vendredi		De 7h à 13h ouverture des guichets 7h30 fermeture 12h30	



## Les travaux subsidiés

### Echos du Conseil communal...

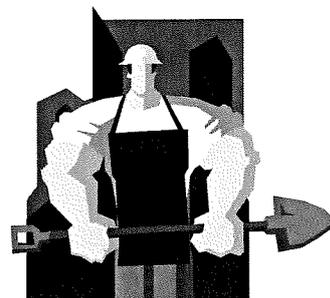
Depuis la publication du précédent bulletin communal, vos représentants se sont réunis six fois en séance publique pour examiner et traiter plusieurs dizaines de dossiers relevant de la gestion de notre entité.

J'ai choisi d'aborder ici les principaux investissements subsidiés dont le Conseil communal a débattu au cours du semestre écoulé, puisqu'ils relèvent de mes attributions scabinales.

Le 16 février, le Conseil a décidé de lancer, par procédure négociée suite à l'insuccès de l'adjudication publique initialement retenue, le marché relatif à l'aménagement d'une salle et d'une maison de village à Estinnes-au-Val (actuel siège du CPAS). Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> et dernière convention d'exécution du PCDR (programme communal de développement rural), pour lequel 80% de subsides régionaux sont acquis. Après analyse des offres par notre auteur de projet, le Collège échevinal a attribué le marché au montant de 347.886, 35 €. Comme le prévoit la réglementation, il reste à obtenir, de l'autorité régionale, la promesse ferme sur attribution ; et ce, cela va de soi, avant de notifier l'exécution du marché à l'entreprise choisie. Le feu vert ministériel est attendu impatiemment.

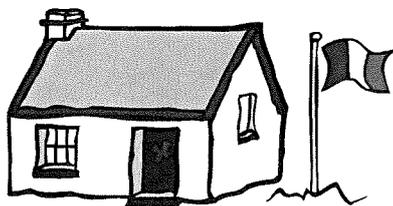


Le marché relatif au remplacement et à l'amélioration de l'égouttage (complémentaire aux travaux de réfection de la place de Waresaix et de ses abords, à Haulchin, pour lesquels 80% de subsides régionaux sont acquis puisqu'il s'agit également de l'exécution du PCDR) a été approuvé lors de la même séance. D'un montant initial estimé à 204.070, 65€, ce marché sera financé par la vente de patrimoine immobilier, de manière à éviter autant que possible le recours à l'emprunt.



Le 16 mars, vos mandataires ont approuvé le projet d'assainissement et d'amélioration de l'égouttage et des évacuations de l'implantation scolaire d'Haulchin. Après analyse des offres, et renégociation demandée par un des soumissionnaires, le Collège échevinal a attribué le marché au montant de 59.857,51€, le 24 mai écoulé. Depuis, ce dossier subit l'examen réglementaire de la Communauté française car 70% de subsides sont attendus dans le cadre du Plan d'Urgence en faveur des écoles.

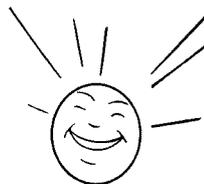
C'est lors de cette séance que l'assemblée communale a confié à l'intercommunale IDEA la mission d'auteur de projet pour deux futurs chantiers : l'égouttage d'une section de la rue Grande à Estinnes-au-Val (du pont « Fromont » à la limite avec Estinnes-au-Mont), et l'égouttage de la rue Grise Tienne à Estinnes-au-Mont. Il s'agit d'achever les chantiers d'égouttage prioritaire, et obligatoire, contenus dans le programme triennal 2004-06 approuvé par le Conseil communal et par le Ministre en charge des pouvoirs locaux. Ces marchés devraient être lancés à l'automne prochain.



Le 04 mai, le Conseil a décidé de relancer le marché relatif à l'aménagement (1<sup>ère</sup> phase) de locaux administratifs (salle des mariages et bureaux) dans le bâtiment sis chaussée Brunehault, 240 à Estinnes-au-Mont. Attribué ensuite au montant de 153.470,97€, par le Collège, ce marché bénéficiera de 60% de subsides régionaux si la promesse ferme sur attribution est obtenue. En possession du dossier complet depuis le 02 juin dernier, le Ministre et son administration ont trois mois pour se prononcer. Je croise donc les doigts.



En marquant son accord sur le marché relatif à la désignation d'un auteur de projet, le Conseil du 1<sup>er</sup> juin écoulé a posé un geste fort devant, en principe, aboutir à l'aménagement d'un terrain multi-fonctions (sport, détente, contacts intergénérationnels) à la Cité des Hauts-Prés à Estinnes-au-Val. L'exemple de Seneffe a servi de base à la réflexion communale mais aussi, et surtout, le Conseil suit l'expression de la volonté populaire. Nous y reviendrons lorsque le projet sera soumis au vote.



Le 15 juin, le Conseil communal a lancé la procédure de marché pour les travaux de restauration de la toiture et de la charpente de l'église d'Estinnes-au-Mont, pour une estimation initiale totale de 366.649,47€ suivant le dossier élaboré par un auteur de projet spécialisé dans les travaux aux édifices culturels. Il s'agit également d'un futur chantier relevant du programme triennal 2004-06. Il y a donc 60% de subsides régionaux à la clef.



Enfin, je veux signaler que, lors de cette dernière séance, l'assemblée communale a approuvé le projet de travaux d'aménagement de l'éclairage public à Vellereille-le-Sec (remplacement et enfouissement dans le cœur du village, amélioration rue Gaillez), pour un montant initial estimé à 82.500€.

L'initiative gouvernementale appelée « Plan Mercure » permettra de recevoir un maximum de 66.000€ de subsides.

Voilà donc, chers concitoyens, un tour d'horizon des travaux subsidiés, en cours ou non, dont il fut question durant ce 1<sup>er</sup> semestre. Cet article n'est bien entendu pas exhaustif, loin s'en faut.

Je le rappelle, les séances du Conseil communal sont publiques et donc accessibles à tous (sauf le huis clos, cela va de soi) : la prochaine aura lieu le jeudi 27 juillet à 19h30'.

Dans le cadre de mes attributions, vous pouvez me joindre via [denis.wastiaux@publink.be](mailto:denis.wastiaux@publink.be) ou via le 064/311.320.

Je vous souhaite un bel été !

**Denis WASTIAUX,**  
**Echevin en charge des Travaux subsidiés.**

Permanence de l'ONSS à Charleroi - nouvelle adresse :\_\*  
OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE VOTRE CORRESPONDANT :  
\*DUSSART Vincent\* Inspecteur social Chef de District  
Rue de la cimenterie 38 à 6010 CHARLEROI  
Tél : 071/30.95.28 Fax 071/30.95.29 web : [vincent.dussart@onss.fgov.be](mailto:vincent.dussart@onss.fgov.be)

## Avis *Le don d'organes BELDONNOR*



En Belgique le prélèvement et la transplantation d'organes et de tissus sont régis par une loi datant du 13 juin 1986. Cette loi autorise le prélèvement d'organes et de tissus au moment du décès de tout citoyen belge ou étranger (du moins s'il est domicilié en Belgique depuis au moins six mois) à condition que la personne décédée n'ait pas manifesté son opposition de son vivant. A condition aussi, si rien n'a été dit au préalable, que la famille proche (parents, conjoint, enfants) ne s'y oppose également.

Pour elle, se prononcer à ce moment-là est parfois particulièrement pénible. Autant prendre les devants et lui épargner pareille épreuve. Comment ? En manifestant, de son vivant, sa volonté par rapport au don d'organes. Deux solutions existent : soit vous en parlez clairement autour de vous pour que vos proches connaissent votre position, soit – et c'est sans doute la formule la moins équivoque – vous vous rendez auprès de votre commune pour remplir le "Formulaire pour la manifestation de la volonté concernant le prélèvement et la transplantation d'organes et de tissus après le décès". L'administration communale transmet alors le document que vous aurez rempli et signé au Registre National. A tout moment de votre existence, vous pouvez revenir sur votre décision et la modifier dans un sens ou dans l'autre. La démarche est entièrement gratuite.

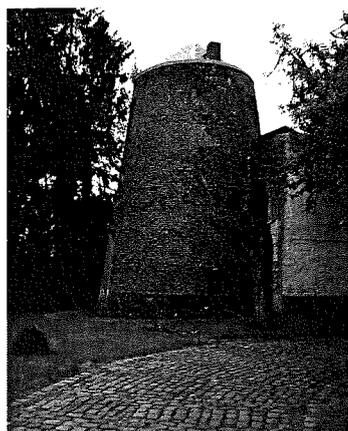
Lorsque trois médecins (ainsi l'exige la loi) constatent la mort cérébrale d'une personne, le coordinateur de transplantation vérifie auprès du Registre National si le patient a manifesté ou non officiellement sa volonté par rapport au don d'organes. C'est cet avis qui sera suivi. La loi impose, en effet, le respect de la volonté du défunt. Elle précise également que le don d'organes est un acte gratuit et anonyme.

La Belgique, comme beaucoup d'autres pays, souffre d'une pénurie d'organes, ce qui constitue un frein majeur à la transplantation. Les listes de malades attendant une greffe sont impressionnantes. Il faut le savoir. Régulièrement, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement mène à ce sujet des campagnes de sensibilisation pour réduire le délai d'attente des malades. Parce qu'un don d'organes est toujours un don de vie...

Vous vous posez des questions quant au don d'organes ? Le Pouvoir fédéral a mis en ligne un site sur le sujet. Vous y trouverez une information complète (définitions, explication de la loi, procédure, éthique, coûts, chiffres, témoignages...) et de nombreux liens vers des associations de don d'organes.

La Belgique fait partie d'Eurotransplant, une asbl réunissant les centres de transplantations du Luxembourg, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Slovénie et d'Autriche dans le but de rassembler le plus grand nombre possible de donneurs et de receveurs et ainsi d'optimiser la répartition des organes disponibles. Pour plus d'efficacité encore, l'asbl collabore avec des organismes similaires dans d'autres pays d'Europe.

# Histoire locale : *Les moulins de la mémoire*



Le moulin à vent rue du Moulin à Estinnes -au-Mont

Le regard d'un étranger sur nous et sur les choses est toujours intéressant. Ce regard révèle ce que nous ne voyons plus ou nous fait découvrir des richesses insoupçonnées.

Cette vision nouvelle peut être inaugurative d'un travail de réappropriation historique tel que celui qui est mené par le Collectif Sens du Patrimoine sur les moulins à eau.

Ainsi lorsque Mrs Robert Staquet et Léo Tilmans, tous deux meuniers au moulin didactique le « Pedemolen » (moulin sur « Le Pède ») à Dilbeek, visitèrent le site des cinq moulins, ils rapportèrent ce qu'ils virent en ces termes : « posséder à l'intérieur d'un même village trois moulins à eau et un moulin à vent encore habités, plus les vestiges d'un quatrième moulin à eau attenant à une habitation elle-même fort ancienne (Moulin Fauconnier) n'est pas chose courante. Dans le cas d'Estinnes-au-Mont, cette particularité est encore davantage mise en valeur par un environnement verdoyant et un habitat bien entretenu qui a conservé son caractère rural ».

Cette richesse mise en évidence, a fait naître un intérêt de connaissance et un désir de remise en valeur.

Aussi nous est-il permis de rêver d'un projet collectif de restauration...

Heureux ceux qui rêvent le présent, l'avenir leur appartient!

Dans un premier temps, nous voudrions vous communiquer les informations que nous avons recueillies sur le sujet à ce jour.

Du sud vers le nord, de l'amont vers l'aval, du moulin à papier au moulin Honorez, ces moulins s'étalent le long du ruisseau « l'Estinnes », anciennement appelé aussi la « Delwamme » (1854), sur le champ des vaux et une partie du village sur la distance de 1.500 m à vol d'oiseau pour une dénivellation de 26,43 mètres entr'axes des roues à aubes ou à auges ou 28,89 mètres entre clous de jauges (niveau de retenue des eaux au barrage).

À présent, nous nous intéresserons plus particulièrement à : ***L'origine de propriété des moulins***

## **LE MOULIN À PAPIER :**

***Adresse : rue du Moulin, 19 à 7120 Estinnes-au-Mont***

La première de ces usines qui s'appelait primitivement « le moulin des vallées », remonte au XII<sup>ème</sup> siècle ; elle doit son nom moderne à une fabrique de papier,



On peut observer ci-dessus les pièces de bois verticales encastrées dans la maçonnerie. Initialement (1690), il n'y avait que les poutres qui soutenaient la charpente du toit et laissaient à l'air libre une terrasse de séchage à papier. Lors de sa conversion (1855) en moulin à moudre grains, on a rebouché les ajours.

dont l'établissement est de beaucoup postérieur à cette époque.

C'était une propriété de l'Abbaye de Bonne Espérance, qui l'avait créée sur des biens fonds dus à la libéralité de plusieurs nobles seigneurs.

Une bulle du Pape Eugène III, de l'an 1147, et un diplôme de l'Empereur Frédéric I<sup>er</sup>, de l'an 1165, lui en confirmèrent la possession <sup>1</sup>. Les religieux la transformèrent en une papeterie, vers 1690, à la suite d'une crue d'eau extraordinaire qui avait renversé l'édifice.

Douze ouvriers y étaient employés sur la fin du siècle dernier ; mais le manque d'eau faisait que la fabrique chôma pendant une partie de la belle saison<sup>2</sup>.

SOURCES : THÉOPHILE LEJEUNE.

1. MAGHE : CHRONIQUE BONA-SPEI, CAP. 1§ 19 ET §39, CAP 2§ 24. 2. ARCHIVES DU ROYAUME. CHAMBRE DES COMPTES, N° 46.674.

En 1795, Sébastien Wanderpepen, né à Philippeville de parents habitant à Grand-Reng, arrive aux Estinnes et épouse Florence Sautriaux. C'est sans doute à cette époque qu'il achète ce moulin vendu comme bien national.

En 1814, par Arrêté départemental, Sébastien Wanderpepen est autorisé à ériger un moulin à vent dépendant du moulin à papier.

A la mort de Sébastien, en 1822, François Wanderpepen lui succède et continuera la production de papier jusqu'en 1855 année où le moulin retrouve sa première destination.

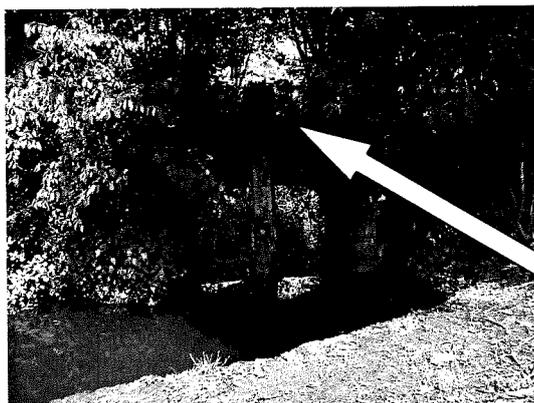
(Le sobriquet « papi » donné aux Wanderpepen trouve son origine dans la seconde vocation de ce moulin). En 1856, François achète le « Grand moulin » actuellement toujours habité par René Wanderpepen.

En 1865 le moulin échoit aux Ghisbain par acte de donation, suite au mariage de Victor Ghisbain avec Clémentine Wanderpepen, fille de François Wanderpepen.

Leurs fils Gustave Ghisbain hérite de ce moulin en 1885.

En 1911, Herman Gantois, tailleur de pierre originaire de Strée en Hainaut, arrive aux Estinnes et y épouse Domitilie Dujardin.

Ils achèteront le moulin aux Ghisbain en 1918 et l'exploiteront avec leur fils Marius jusqu'après la seconde guerre, soit jusque 1947 ou 1948. Le moulin est aujourd'hui la propriété de M. Willy Gantois.



Vannes de retenue du Moulin à Papier, sur lequel passait jusqu'en 1942, l'ancien chemin dit « Ruelle à Pétrons »

## **Le Grand Moulin :**

***Adresse : rue des Trieux, n°14 à 7120 Estinnes-au-Mont.***

Le grand Moulin appartenait : dans le principe, au chapitre de Notre-Dame de Cambrai, qui le céda en 1156 à l'Abbaye de Bonne-Espérance, moyennant cens annuel de trois muids de blé et de trois muids d'avoine<sup>3</sup>.

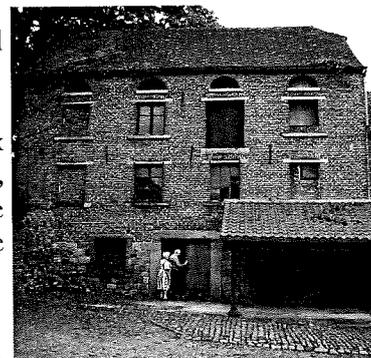
L'Empereur Frédéric I<sup>er</sup> lui en assura la possession par un diplôme qu'il donna en 1165 ; et le Pape Célestin III par une bulle qu'il publia en 1194<sup>4</sup>.

Mais en 1314, Guillaume de Bavière, comte de Hainaut ayant manifesté aux religieux le désir de l'exploiter à son profit, et ce, pour sa plus grande commodité, ceux-ci le lui abandonnèrent et reçurent en échange environ huit bonniers de terre en plusieurs parcelles situées dans la plaine entre Bruille et le Menu-Bois, à charge d'un cens de deux deniers blancs, payables à la Saint Jean-Baptiste<sup>5</sup>.

SOURCES : THÉOPHILE LEJEUNE.

3. PIÈCES JUSTIFICATIVES, N° V  
5. PIÈCES JUSTIFICATIVES, N° XX.

4. MAGHE. CHRONICON BONAE-SPEI, CAP 2§ 24 ; CAP 3§ 20.



Après la confiscation des biens nationaux par la République française, la communauté des Estinnes revendiqua la propriété des moulins banaux dits le « Grand » et le « Petit » moulins lors de la chute de l'empire.

Un Arrêté Royal daté du 20 septembre 1821 octroie le produit de leur vente au profit de la communauté des Estinnes et en décembre 1821, les premiers acquéreurs sont les Leclercq père et fils, tous deux prénommés Henri.

Le père Leclercq fut Bourgmestre d'Estinnes-au-Mont de 1806 à 1830 et pour éviter les problèmes d'incompatibilité juridique et administrative, l'acte d'achat du « Grand Moulin » fut établi au nom du fils Leclercq.

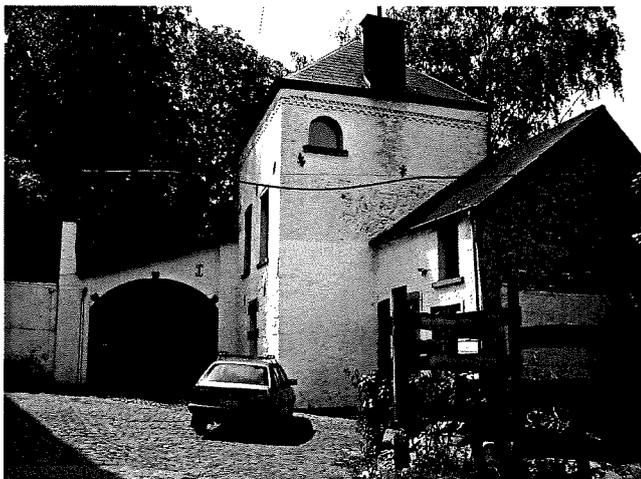
En 1856, François Wanderpepen achète le « Grand Moulin », qui se trouve alors en mauvais état, et en entreprend la restauration.

Peu après, il y adjoint l'activité de brasserie et se succèdent alors plusieurs générations de Wanderpepen meuniers-brasseurs.

En 1865 Henri Wanderpepen donne la priorité à l'activité brassicole et lui succèdent en 1891, Oscar(I) Wanderpepen, en 1931 Oscar (II<sup>e</sup>) Wanderpepen à qui nous devons la recette de la vénérée « Vieille des Estinnes » et enfin en 1956 René Wanderpepen à qui nous devons d'avoir rendu ses lettres de noblesse à cette sympathique « Vieille » en la remettant en production.

## **Le Petit Moulin :**

***Adresse : chaussée Brunehaut n° 256 à 7120 Estinnes-au-Mont.***



Le Petit Moulin était la propriété des comtes de Hainaut, seigneurs des Estinnes, il est mentionné dans un document du XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>6</sup>.

On y voit qu'à cette époque le souverain ne percevait que les  $\frac{3}{4}$  du produit provenant de la banalité : ce qui lui valait 56 muids de blé par an.

Le droit de mouture se prélevait au 18<sup>ème</sup> et l'on payait trois boisseaux de blé et un boisseau de farine depuis la Noël jusqu'à la Saint Jean –Baptiste et cinq boisseaux de blé plus un boisseau de farine pour le reste de l'année.

La farine était le lot du parcenier, le comte de Hainaut enlevait le blé.

En 1274, Marguerite de Constantinople afferma le moulin des Estinnes avec les autres biens qu'elle possédait dans ces endroits.

Ce bail fut renouvelé en 1377 pour le même terme de trois ans<sup>7</sup>.

Dans le siècle suivant, en 1375, cette usine rapportait 86 muids de blé au domaine comtal ; en 1415, 85 muids. En 1515, 66 muids ; en 1630, 1860 livres ; et en 1735, 2300 livres.

Plus tard, la banalité des moulins des Estinnes fut cédée à la communauté de ces villages, qui payait de ce chef au souverain une rente annuelle de 1300 florins.

SOURCES : THÉOPHILE LEJEUNE.

6 : CARTULAIRE DES RENTES ET CENS DUS AU COMTE DE HAINAUT, T1, PP. 138-139.

7 : DE SAINT –GENOIS, MONUMENT ANCIENS, T1, PP. 648-662.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le « Grand Moulin », le « Petit Moulin » fut également vendu au profit de la communauté des Estinnes en 1821.

Henri Leclercq fils en était également l'acquéreur officiel et son fils Adolphe lui succéda vers 1856.

Arrive ensuite Liévin Devalckeneer (Fauconnier en français !) né à Gammerage (Galmaarden) en Brabant flamand et décédé en 1885.

Lui succède Adonis Richelet dit « le Berot » qui décède en 1902.

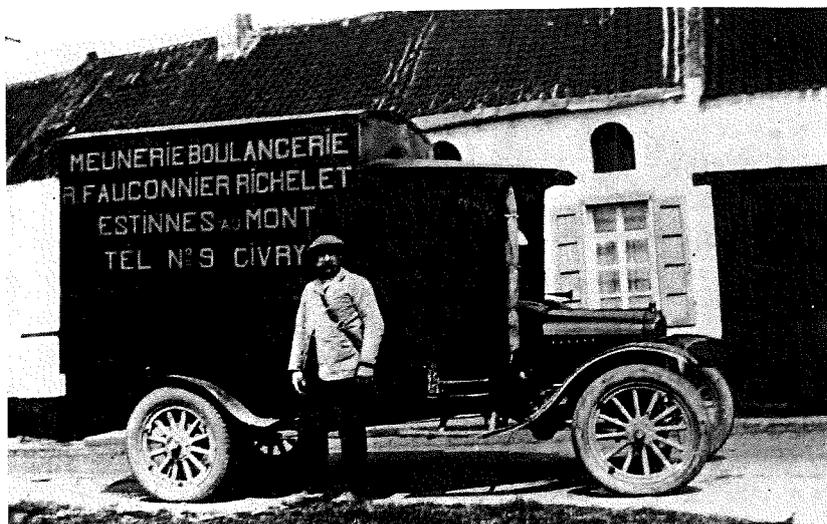
Le « Petit Moulin » passe ensuite sous le nom des Fauconnier (Devalckeneer en flamand !) suite aux épousailles en 1908 de René Fauconnier d'Haulchin avec Marie-Léonie fille d'Adonis Richelet.

Leur fils Achille sera le dernier meunier du « Petit Moulin » dont les meules s'arrêteront après la seconde guerre mondiale, soit vers 1947 ou 1948.

Après les coïncidences de la succession des Devalckeneer et des Fauconnier, il est amusant de signaler que le propriétaire actuel s'appelle Jean -Marc .....Leclercq.



René FAUCONNIER,  
époux de  
Marie -Léonie Richelet,  
décédé en 1921



Barrage de retenue du petit moulin se situant derrière la maison de Jean-Yves Desnos, au lieu dit « La Pichelotte »

La vanne « moleresse » qui amenait directement l'eau sur la roue du moulin

## Le Moulin Honorez

Adresse : rue Grande n°30 à 7120 Estinnes-au-Mont.



Le quatrième et dernier moulin sur le territoire d'Estinnes-au-Mont et le plus en aval sur l'Estinnes fut édifié à l'initiative de Napoléon Honorez, industriel à Haulchin.

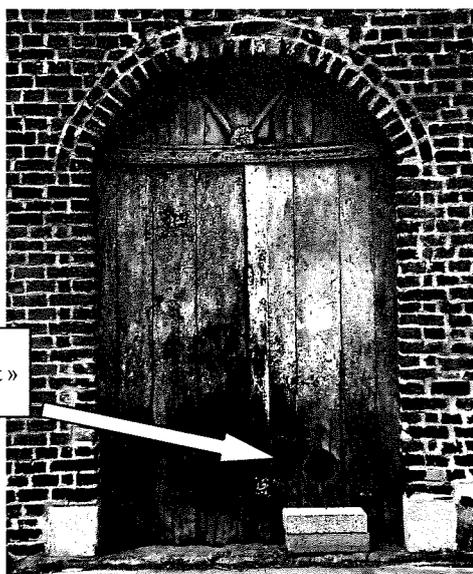
Sa construction fut autorisée par la Députation Permanente en 1850 mais il ne fonctionna qu'à partir de 1856, année où fut délivrée l'autorisation de construire son barrage.

Eugène succède à son père Napoléon en 1872 mais décède en 1881.

Un vide historique s'installe alors et c'est à une date encore indéterminée que Jules Eleuthère Staquet, né à Chapelle-lez-Herlaimont de parents originaires de Merbes-le-Château, prend possession du moulin.



Vous pouvez observer  
en bas à droite « El Trau à Kat »



Jules Eleuthère épouse Alice Plumet en 1896.

En 1919 Florent Fayt épouse Marie-Louise Staquet et en 1924 le moulin passe sous le nom de Fayt par acte de partage. Ils maintiendront le moulin en activité jusqu'après la seconde guerre mondiale, soit vers 1947 ou 1948.

Le propriétaire actuel est M Jean-Marie Fayt.

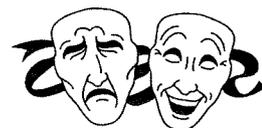
*Le Collectif remercie toutes les personnes qui ont aidé aux recherches  
et à la réalisation de ce document sur les moulins.*

Collectif Sens du Patrimoine  
Marc Hanappe.  
Jean-Jacques Vanbelle

## Culture :

### ***La Culture en Marche ! Cela continue !***

Nous allons entamer la quatrième saison depuis le lancement de l'opération «*Estinnes, la Culture en Marche*» et nous pouvons annoncer que nous continuons notre politique d'une pièce de théâtre par mois, nous organiserons la troisième journée médiévale et nous serons aussi à la troisième édition du concours de peinture.



Côté théâtre, Claudine Pourtois (Présidente de la «*Troupe Alternatives*» et membre de l'A.C.TH.) nous a concocté un programme faisant la part belle aux comédies mais aussi au théâtre intelligent

## La Culture en Marche ! Cela continue !

Ainsi, nous proposerons une pièce de théâtre un samedi par mois (toujours à 20h00).

Les dates sont les suivantes : **16/09 ; 14/10 ; 11/11 ; 02/12** (spectacle à direction des enfants) ; **20/01 ; 10/02** (quatrième soirée spectacle St Valentin, (cette année sur le thème de Venise) dès 18h30 ; **24/03 ; 21/04 ; 12/06 ; et 23/06**.



Dès la rentrée de septembre, un agenda vous permettra d'avoir le détail de ce programme.

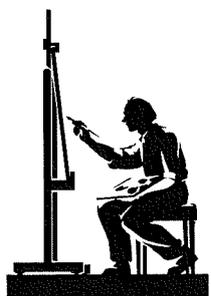


La journée médiévale, organisée en collaboration avec le Cercle d'Histoire et d'Archéologie d'Estinnes, se déroulera le samedi 30 septembre à l'Espace Muchette à Estinnes-au-Mont (derrière la commune).



Cette année, nous changeons la thématique pour nous axer sur une fête villageoise. Ainsi, le banquet des Nobles est remplacé par un repas plus «Breughélien» plus accessible financièrement.

La troisième édition du concours de peinture d'Estinnes est lancée. L'an dernier, 44 candidats ont remis leurs œuvres répondant au thème d'«*Estinnes Médiéval, sur les traces de Jehan Froissart*». Le thème de cette année est «*Estinnes aux prises avec Eole*».



Espérons que les candidats seront autant inspirés que l'an dernier où le niveau était vraiment d'excellente qualité. La proclamation du lauréat et le vernissage de l'exposition des œuvres présentées auront lieu le **vendredi 20/10/05 à 20h00 au salon communal** d'Estinnes-au-Mont.

L'exposition sera ouverte de 14h à 18h les samedis **21 et 28 octobre**, les **dimanches 22 et 29 octobre** et le **mercredi 25 octobre**. En outre, une **nocturne sera organisée le vendredi 27 octobre de 18 à 22h**. Notre exposition se clôturera par la remise du prix du public auquel chaque visiteur aura participé.

Le projet d'«exposition - parcours» de sculptures qui se tiendrait à la fois dans des lieux publics mais aussi chez des privés durant l'été n'est pas abandonné.

Mais, pour se mettre en place, il nécessite la mise à disposition d'une série de lieux qui soient à la fois accessibles et sécurisés.

Notre précédent appel n'a reçu que peu d'écho, c'est pourquoi nous le renouvelons : nous sommes donc à la recherche de personnes qui accepteraient de placer une ou plusieurs sculpture(s) dans leur jardin durant la dite période et de laisser le public venir les voir quelques jours sur l'été 2007. Si ce projet vous intéresse, vous pouvez contacter B. Wiaux au 064/311.333.

Ainsi, comme vous pouvez le constater, le service Culture de la commune d'Estinnes vous propose toujours des activités culturelles nombreuses et variées. Il travaille pour qu'Estinnes, à l'instar d'Ecaussinnes, devienne petit à petit un opérateur culturel reconnu et respecté dans la Région du Centre.

Jean -Yves Desnos Echevin de la Culture  
Bernard Wiaux. Responsable du Service Culture -Tourisme

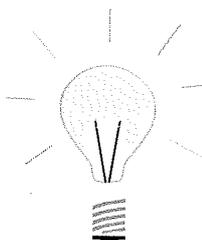
# Environnement et mobilité

## 2005 et 2006 : des années riches en projets concrets

Au niveau mobilité, les projets issus du Plan de Déplacements scolaires (le long trottoir d'Estinnes-au-Val et le carrefour de Fauroeulx) et du plan Zen (la sécurisation de la traversée de Vellereille-les-Brayeux) ont vu le jour.

Nous sommes plutôt fiers de ces réalisations car elles ont été imaginées en concertation avec la population et les élèves des différentes écoles. toutefois, tout cela doit être finalisé : il manque les marquages au sol.

Ajoutons que le village de Vellereille-les-Brayeux fait l'objet d'une étude globale de renouvellement de l'éclairage.

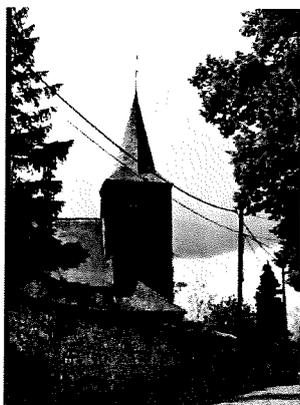


Ainsi, la rue St Roch entre la N55 et la chapelle sera éclairée par des lampes à sodium basse pression (lumière jaune comme devant Bonne-Espérance), il en va de même de la rue G. Jurion (depuis l'effet de porte) et de la rue des Cheneaux.

L'intérieur du village (rue St Roch, rue Letellier, rue G. Jurion et rue Bastin) sera éclairé par des lampes sodium basse pression de type confort (lumière jaune claire).

Enfin, tous les aménagements de sécurité (bacs à fleurs, effets de portes, ronds-points et passages pour piétons) seront éclairés par de fortes lumières blanches.

Nous espérons que ce plan lumière contribuera à un plus grand sentiment de sécurité des habitants du village et freinera les ardeurs des chauffards.



Un autre village va être également mis en lumière : Vellereille-le-Sec.

Dans le cadre du Plan Mercure, nous avons obtenu des subsides pour mieux éclairer ce village :

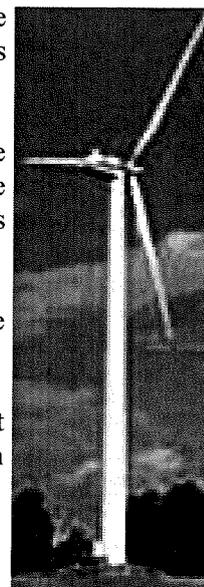
le cœur du village (Place, avenue des Tilleuls et rue de Givry entre les deux carrefours) sera éclairé par des candélabres de type «réverbère» ;

les axes routiers (rue de Givry, rue G. Gailliez et rue de l'Epinette) seront éclairés par des lampes sodium basse pression ; enfin, l'église sera mise en exergue par trois spots.

Ce projet répond aussi à une demande importante de la population exprimée lors de la consultation réalisée durant l'hiver 2001 pour le PCDR.

Il faut savoir que parallèlement à cela nous avons déposé un projet d'aménagement des trottoirs dans le cadre des crédits d'impulsion de la Région wallonne (réponse en septembre).

Concernant l'environnement, nous pouvons maintenant confirmer que le projet des 11 éoliennes n'a fait l'objet d'aucun recours. Ainsi, les travaux commenceront en 2007 et l'inauguration du parc devrait se faire en juillet 2008.



Suite ⇒

Suite ⇨

En outre, la commune devrait bientôt s'enrichir d'une nouvelle réserve naturelle : après la Marlière et la roselière (toutes deux à Peissant), c'est le site des terrils du Levant de Mons qui devrait bénéficier de ce statut.

En effet, les premières études menées par notre partenaire, la Charbonnière, cercle naturaliste de Binche – Estinnes, montrent que ce site est très riche aussi bien au niveau de la flore qu'au niveau de la faune (oiseaux, insectes et peut-être même reptiles).

Après cette bonne nouvelle, nous devons malheureusement faire le même constat que les autres années en ce qui concerne les dépôts sauvages et la propreté des espaces publics (ou non) auxquels il faut ajouter les incinérations dans les jardins.



Ces incivilités environnementales ne sont malheureusement pas en baisse. Mais ajoutons que, tant la commune que la Région ont décidé d'agir. La commune dispose maintenant d'un fonctionnaire sanctionnateur dont le rôle est d'infliger les amendes administratives (60€) pour ce type de pratiques.



Concernant la Région, le Ministre Ludgen a affirmé qu'il mettrait au point un nouveau décret afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les incivilités environnementales tant au niveau des communes qu'au niveau de la police de l'environnement.

Espérons que le sentiment d'impunité des pollueurs va en prendre un coup !

Mais, outre les autorités locales et régionales, le respect de l'environnement est aussi une préoccupation de la population.

Ainsi, en 2002, lors de la consultation sur les projets élaborés pour le nouveau PCDR, l'opération « villages propres » est arrivée première avec 93% des répondants intéressés.



Dernièrement, la Commission de Prévention et de Proximité a mis également ce projet en avant.

### **Tant et si bien que cette opération va avoir lieu dans le cadre de Places aux enfants, ce 21 octobre 2006**

Nous souhaitons qu'à l'instar de l'inauguration de la Place communale, cette manifestation rencontre une participation populaire importante dans chaque village.\*

Ainsi, cette expérience pourrait être le socle d'une dynamique environnementale positive qui s'intégrerait dans une démarche globale de développement durable à Estinnes.

Nous espérons que ces projets qu'ils soient dans le domaine de la mobilité ou de l'environnement vont participer à l'amélioration du cadre de vie de notre entité.

En effet, diminuer et ralentir le trafic automobile, favoriser l'utilisation de modes doux, participer à la propreté de son milieu de vie, protéger de zones remarquables et contribuer au respect des critères de Kyoto en permettant l'implantation d'éoliennes, voilà une série d'actions durables qui vont dans le sens de la préservation de notre environnement et, donc, de nous-mêmes.



\*Toute personne intéressée par ce projet peut se renseigner auprès de MJ Jospin au 064/311.323.

Jean –Yves Desnos  
Echevin de la Culture et du Tourisme  
Michel Jaupart Echevin de la Mobilité

# Environnement et mobilité

## Les sentiers balisés

Comme annoncé dans les journaux communaux précédents, la Commune d'Estinnes en collaboration avec *le collectif Sentiers de balade* travaille à la mise en place de 6 circuits de balade balisés.

Pour rappel, deux parcours sont plutôt routiers (un sur les deux Estinnes et l'autre couvrant toute l'entité) et les 4 autres empruntent des sentiers campagnards et forestiers et ont davantage besoin d'entretien.

Parmi ceux-ci, le circuit de Peissant est complètement remis en état et est balisé.

Concernant le circuit de Vellereille-les-Brayeux, celui de Rouveroy et Croix et celui des deux Estinnes et Vellereille-les-Brayeux, certains tronçons doivent encore être empierrés ou remis en état mais cela devrait être fini en 2006. Il en va de même pour le balisage.

Parallèlement à cela, une brochure reprenant ces six balades va être éditée en collaboration avec la Maison du Tourisme du Parc des canaux et Châteaux.

Pour la rédaction des textes, nous avons obtenu la précieuse collaboration de Brigitte Durant, guide nature estinoise, qui enrichit la description des circuits par ses connaissances naturalistes et patrimoniales.

Pour tout renseignement concernant cette brochure et/ou le collectif, vous pouvez contacter Bernard Wiaux à la Commune ou au 064/311.333. ou encore par courriel : [bernard.wiaux@publilink.be](mailto:bernard.wiaux@publilink.be)

Jean-Yves Desnos Echevin de la Culture et du Tourisme  
Michel Jaupart Echevin de la Mobilité  
Bernard Wiaux. Responsable du Service Culture et Tourisme.



## Environnement infos

### Les règles à respecter le long des cours d'eau

Circulaire du Gouverneur de la province de Hainaut,  
relative aux droits et devoirs des pouvoirs publics  
ainsi que des riverains des cours d'eau non navigables .

*Les règles à respecter sont comprises dans les dispositions légales suivantes :*

1. La loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables (articles 7-9-12-14 et 17).
2. L'arrêté Royal du 05 août 1970 portant règlement général de police des cours d'eau non navigables (articles 2-8 et 10).
3. L'arrêté Royal du 17 août 1981 approuvant le règlement provincial sur les cours d'eau non navigables de la Province de Hainaut (articles 20-25-28 et 29).
4. **La loi du 12 juillet 1973 relative à la conservation de la nature qui interdit de planter ou de replanter des résineux ou de laisser se développer leurs semis à moins de 6 mètres des berges de tout cours d'eau en ce compris les sources.**

Claude DURIEUX,  
Gouverneur de la Province du Hainaut



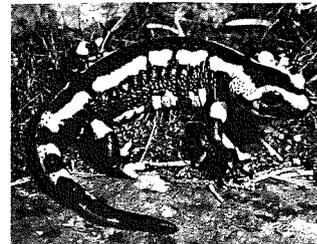
La Charbonnière

Les activités de l'ASBL « La Charbonnière »

Pour la deuxième année consécutive, une opération « Batraciens » s'est déroulée près de l'étang de Bonne Espérance (Vellereille – les – Brayeux).

En mars,  
durant 11 soirées,  
les bénévoles ont  
transporté  
1048 batraciens

- 1035 Crapauds communs *Bufo Bufo*
- 8 Grenouilles rouges *Rana temporaria* : cette espèce se reproduit principalement dans les mares le long de la voie de chemin de fer dans ce secteur



- 2 Tritons alpestres *Triturus alpestris* : même remarque que pour la Grenouille rouge
- 3 Salamandres terrestres *Salamandra salamandra terrestris* : mauvaise nageuse, elle est tributaire pour sa reproduction des eaux calmes des sources situées en forêts de feuillus



**Pour rappel, lors de l'opération « Batraciens » en 2005, c'est 714 animaux qui avaient été sauvés des périls de la circulation routière !**  
Pour ces espèces qui sont toutes en régression modérée ou forte dans notre pays, le résultat est donc très satisfaisant.



Nous sommes aussi très heureux de l'intérêt et de l'enthousiasme manifestés par les participants lors de l'activité de sensibilisation avant la période de migration et en particulier de la présence des enfants et des bénévoles des Ateliers Découvertes (activité soutenue et encadrée par le Service Prévention Enfance de la commune).



Un grand merci à tous les bénévoles qui ont consacré (sous la pluie !) quelques-unes de leurs soirées à la sauvegarde de ces animaux mal aimés et pourtant si utiles et merci aussi aux automobilistes qui ont levé le pied en traversant ce secteur : crapauds, grenouilles et ramasseurs leur en sont reconnaissants ...



Ce prochain semestre, la Charbonnière poursuit bien évidemment ces actions de sensibilisation et de sauvegarde de notre patrimoine naturel : balades naturalistes, conférences, prospections diverses seront programmées.



Si vous vous intéressez à la nature, si désirez rejoindre notre association ou recevoir notre page d'information, n'hésitez pas à nous contacter et à nous laisser vos coordonnées.

Responsable : Daniel Laurent tél 071/52.69.46. – courriel : [daniellaurent@skynet.be](mailto:daniellaurent@skynet.be)  
Ou Brigitte Durant tél 064/33.90.21. – courriel : [brigitte.durant@swing.be](mailto:brigitte.durant@swing.be)

Brigitte Durant -Guide nature pour LA CHARBONNIERE  
Cercles des Naturalistes de Belgique asbl - Section régionale Binche – Estinnes

# Solidarité infos :

## Le Projet YAMBA

### Aider un enfant pendant 15 jours, 1 mois, 45 jours,...

#### Pour une société plus solidaire!

*« comment ouvrir sa porte à un projet d'accueil familial particulier et temporaire ? »*

*« allo, ici l'hôpital, nous vous contactons au sujet d'un bébé qui a été hospitalisé « pour raisons sociales » mais qui devrait vivre au plus vite en famille pour retrouver ses repères et ne pas souffrir d'hospitalisme (terme qui définit les troubles psychosomatiques présentés par un jeune enfant à la suite d'une hospitalisation prolongée, qui le prive des relations affectives avec sa mère). »*



Face à ces situations d'hospitalisation d'un parent et/ou de(s) enfant(s), les travailleurs sociaux de La Louvière ont décidé de trouver des solutions adaptées au manque de structure pour assurer la prise en charge des enfants en situation d'urgence sociale.

En lien avec le Relais Social Urbain de La Louvière, des contacts ont été établis avec l'Accueil Familial d'Urgence qui intervient à Bruxelles et dans le Brabant Wallon depuis plus de 20 ans.

De ces rencontres, un projet local est né: YAMBA, qui signifie accueillir en lingala. Il est destiné à proposer, pour des enfants de La Louvière ou de la Communauté Urbaine du Centre, un accueil dans des familles ressources qui se proposent d'ouvrir leur porte pour un temps limité.

C'est la raison pour laquelle, nous recherchons actuellement des familles, de la région de La Louvière et du Centre, prêtes à participer à ce projet solidaire. En acceptant d'accueillir un enfant pour une courte période, vous aideriez ainsi toute une famille, qui serait rassurée de le savoir recueilli dans de bonnes conditions.

La famille d'accueil devient alors un partenaire indispensable et incontournable qui évité bien souvent des placements en institution.

Dans cette solution, la priorité est donnée à la famille qui, vu l'urgence locale, peut maintenir l'enfant dans son école, lui apportant au moins un élément stable dans ce parcours chaotique.

Autre élément décisif, la composition de la famille d'accueil et ses demandes, d'où, l'équipe veille à bien définir au préalable des critères facilitateurs d'intégration (Age, sexe, un seul enfant, possibilité d'une fratrie,...)

#### Rien n'est imposé ; tout est négocié ... et mis en perspective sans jugement.



En ce qui concerne les enfants, l'équipe fait un travail d'explication de la situation afin qu'ils soient au courant de ce qui est mis en place provisoirement pour veiller à leur équilibre. Cet accueil familial doit permettre de préserver au mieux leur insertion dans leur milieu de vie habituel.

La famille d'accueil occupe ainsi, de manière transitoire, un rôle important à travers tous les gestes concrets et quotidiens. Par cette démarche citoyenne, vous pouvez éviter à un enfant d'être hospitalisé sans raison médicale. Pour encadrer cet accueil, l'équipe du YAMBA, composée d'un assistant social et d'une psychologue peuvent intervenir, à tout moment pour soutenir l'accueil. Nous donnons une réponse directe en proposant un accueil familial rapide.

**Toute personne intéressée par cette action de solidarité ne doit pas hésiter à nous contacter et visiter notre site. Et si vous en parliez autour de vous et / ou deveniez à votre tour partenaire pour une première période d'accueil...?**

Projet YAMBA  
Rue Savador Allende à 7100 Haine-Saint-Paul  
064/ 45. 14. 91.

Julie Blondiau: 0479/ 76. 35. 36.  
Dominique Leborgne : 0479/76. 36. 35.

Courriel : [info@yamba1.be](mailto:info@yamba1.be)  
Site : <http://www.yamba1.be>

# Solidarité infos :

## Les aides provinciales au logement



### Prêts sociaux au logement pour l'achat, l'aménagement ou la construction d'habitation.

Prêts sous seing privé ( sans frais de dossier, ni frais de notaire ) à taux fixe.

Durée : 5ans,10ans ou 15 ans.

Montant maximum: 14.880,00€ + 1.480,00 € /enfant à charge.

Réduction sur taux octroyée en fonction de la situation sociale des emprunteurs :

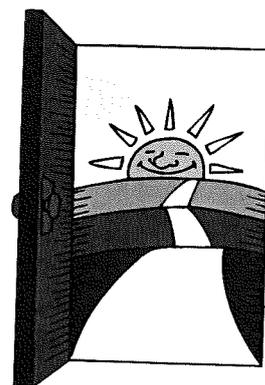
↳ **0.25 % par enfant à charge ou assimilé ( maximum 1% )**

↳ **0.75 % pour les revenus modestes** (revenus annuels imposables globalement n'excédant pas 25.000,00 € ou 20.000,00 € pour les isolés ; montants à majorer de 1.860,00€ par enfant à charge)

**ou 0.50 € pour les revenus moyens** ( revenus annuels imposables globalement n'excédant pas 37.500,00 € ou 31.000,00€ pour les isolés ; montants à majorer de 1.860,00€ par enfant à charge );

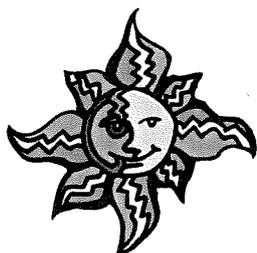
↳ **0.50 % pour une habitation modeste** (revenu cadastral non indexé inférieur ou égal à 745,00€).

Le taux minimum obtenu après réduction ne peut toutefois pas être inférieur à 3%.



### Avances sans intérêts sur 80% de la prime régionale à la réhabilitation ou à la restructuration.

Permet de réaliser les travaux prévus dans le cadre de la prime à la réhabilitation ou à la restructuration de la Région Wallonne en réduisant l'engagement des fonds propres, la prime n'étant versée qu'après l'accomplissement des travaux.



### Prime à l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Prime de 619,73 € complémentaire et subordonnée à la prime régionale. Également cumulable avec les subsides éventuellement octroyés par les communes et les distributeurs d'électricité (intercommunale/ régie).

\*\*\*\*\*

**Pour plus d'info : contactez le Service provincial du logement**

☎ : Delta - Hainaut. Avenue Général de Gaulle, n° 102, à 7000 Mons  
☎ : 065/382. 358. ou : -382.359. -382.330. -382.367.  
@ : cellule.logement@hainaut.be ☎ : http:// logement.hainaut.be

Pierre Dupont—Député permanent

# Solidarité infos :

## Les avantages sociaux

### Les allocations réservées aux personnes handicapées

- Allocations de remplacement de revenus.
- Allocations d'intégration
- Allocation pour l'aide aux personnes âgées

### Quels avantages?

- ↳ L'intervention majorée
- ↳ Tarif social électricité –gaz
- ↳ Tarif téléphonique social
- ↳ L'exonération de la redevance Radio-Télévision
- ↳ La carte de stationnement pour personnes handicapées



### Pour plus d'information:

*Je suis à votre disposition durant les permanences tous les samedis de 9h30 à 12h à l'Administration Communale*

Marcel Saintenoy  
Echevin des Affaires Sociales

# Solidarité info :

## Médecins du monde



Médecins du Monde vient au secours des populations les plus vulnérables partout dans le monde et en Belgique.

Mais les crises humanitaires perdurent bien au-delà de leur visibilité médiatique.

La vocation de cette ONG (organisation non gouvernementale) est aussi de soigner ceux que le monde oublie peu à peu et de mobiliser l'opinion publique en leur faveur.

En effet, Médecins du Monde lance donc un appel.  
La poursuite de ses actions médicales dépend de la bonne volonté des donateurs privés.



Dès 30 € par an, vos dons sont déductibles fiscalement.

CCP : 000- 0000029-29

🌐: [www.médecinsdumonde.be](http://www.médecinsdumonde.be) 📍: Rue de Mérode, 216 à 1060 Bruxelles  
☎: 02/ 648. 69. 99. 📞: 0473/ 23. 00. 58. 📠: 02/ 648. 26. 96.

Noëlle Rodembourg  
Responsable de la Communication Médecins du Monde

# Solidarité infos :

## La rubrique du CPAS

Il existe mille et une raisons d'avoir besoin de consulter un **avocat** : différend avec votre propriétaire, lettre d'un huissier, mésentente entre voisins, ....

### L'aide juridique :

Aide de première ligne vous fournissant des conseils pratiques, des informations juridiques et une réorientation éventuelle vers une personne ou un service adéquat.

Cette **aide juridique GRATUITE** est organisée **une FOIS par MOIS** dans les locaux du **CPAS** et est ouverte **A TOUS**.

## Prochaines permanences de 17H à 19H

**Jeudi : 13 juillet**

**Jeudi : 10 AOUT**  
**Jeudi : 14 SEPTEMBRE**  
**Jeudi : 12 OCTOBRE**  
**Jeudi : 9 NOVEMBRE**  
**Jeudi : 14 DECEMBRE**

## PREVENTION

Avant l'heure, c'est trop tôt,  
Après l'heure c'est **trop tard !**  
Vous pouvez avoir un accident de la vie, un problème inopiné qui vous mettent en difficulté financière. Or, les factures (eau, gaz, électricité) continuent de tomber...

Le CPAS a une mission de prévention, si et seulement si, **vous le voulez.**

Consciente de ces problèmes, l'équipe sociale vous proposera dans les prochaines semaines une **guidance énergétique** : des formations de bonne consommation, la fourniture d'ampoules peu énergivores, une prise en charge potentielle et partielle de factures en retard afin de ne pas permettre que votre situation se dégrade.

N'attendez pas les mises en demeure, réagissez promptement, nos travailleurs sociaux sont à votre disposition.

## Le saviez-vous ?

Depuis plus de six mois maintenant, notre **CPAS** et la société d'**Habitations Sociales** de Binche qui couvre notre territoire, via le commissaire spécial du Gouvernement Wallon, ont mis en place un partenariat de suivi des loyers.

En effet, le logement est source de toute intégration dans la vie courante et donc indispensable !

Ici aussi, le paiement du **loyer** s'avère obligatoire et ne pas y répondre vous expose à de graves préjudices.

Pourquoi attendre avant de venir rencontrer le **service social** du **CPAS** ?

Pour mémoire, nos services sont ouverts à toute la population, le personnel est assermenté et la plus grande discrétion est une valeur que nous cultivons dans le respect des lois.

Donc, si vous recevez un courrier de notre part, **réagissez immédiatement**, une analyse pointue sera réalisée avec votre collaboration et des plans d'apurements peuvent être mis en place.

Ne pas répondre aux sollicitations du propriétaire et du CPAS n'est pas la bonne formule ni à court terme, ni à long terme.

**Venez !**

## Le CPAS est une

**institution publique  
au service  
du public.**

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite d'agréables moments ensoleillés pour les 6 prochains mois

Luc Gaudier  
Président

Centre Public d'Action Sociale

"Je suis locataire.  
Pour trouver  
un logement,  
je m'adresse à l'A.I.S."

Face aux manques de logements "à loyers modérés" et aux conditions inhumaines dans lesquelles vivent certains locataires, la Région Wallonne décida de palier cette situation par la création des A.I.S. (Agence Immobilière Sociale). En 96, les autorités communales de Binche, Anderlues, Estinnes et Morlanwelz décidèrent d'en créer une.

# ABEM ASBL

Agence Immobilière Sociale  
Anderlues • Binche • Estinnes • Morlanwelz

SIÈGE SOCIAL

Hôtel de Ville, Grand-Place 7130 Binche  
Tél/Fax: 064 34 13 57 - 0496 18 08 64

## RÔLE?

- Trouver des logements en ordre avec loyers modérés pour les louer à des personnes à faibles revenus.

## AVANTAGES DU PROPRIÉTAIRE?

- L'A.I.S. se charge de trouver un locataire et de rédiger les baux et états des lieux.
- Le propriétaire bénéficie d'un loyer garanti, le logement étant occupé ou non.
- Le propriétaire est assuré de la non dégradation de son bien.

## AVANTAGES DU LOCATAIRE?

- Accès à des logements corrects à loyers modérés.
- Négociation possible pour la caution (si besoin).
- Accompagnement social garanti.

"Je suis propriétaire.  
Pour éviter les soucis,  
je loue mon logement  
à l'A.I.S."

## QUAND?

- Permanences techniques sur rendez-vous (Fabrice Roelstraete - 0496 18 08 64)
- Permanences sociales le lundi de 9h à 11h à l'administration communale de Binche ou sur rendez-vous (Valérie Cornélis - 0495 63 91 92)  
le mardi de 9h à 11h à l'administration communale de Morlanwelz.  
sur rendez-vous à l'administration communale d'Anderlues.  
sur rendez-vous à l'administration communale d'Estinnes.

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS, CONTACTEZ-NOUS AU **064 34 13 57**



Fonds du Logement Wallon



**Prêts aux propriétaires privés  
pour la réhabilitation  
de logements donnés en gestion**



## PAS DE BIDONS EN PLASTIQUE (ou d'autres déchets d'emballages ménagers) ACCROCHÉS À VOTRE SAC BLEU PMC\*!

Savez-vous que votre geste de tri est déterminant? En effet, vous êtes le premier maillon d'une longue chaîne. Après vous, d'autres intervenants prennent le relais pour assurer le tri et le recyclage du contenu de votre sac bleu PMC.

Triez dans les règles, c'est faciliter le travail des personnes et des machines qui traitent votre sac.

Certains habitants commettent régulièrement l'erreur d'accrocher des déchets d'emballages à l'extérieur de leur sac bleu PMC, le plus souvent à l'aide des liens de fermeture du sac ou toute autre ligature. C'est le cas par exemple des bidons en plastique de gros volume (par ex. bidon d'eau distillée).

Savez-vous que cela peut poser des problèmes au niveau du tri et du recyclage, même s'il s'agit bien entendu d'un emballage PMC accepté dans le sac bleu?

### Pourquoi?

Après sa collecte, le sac PMC arrive au centre de tri. Au début de la ligne de tri, un système d'ouverture automatique déchire le sac afin de libérer son contenu.

Les emballages PMC qui ont été accrochés à l'extérieur du sac ne sont généralement

pas séparés du sac. Dans ce cas, ils ne sont malheureusement pas dirigés vers la chaîne de tri des PMC et finissent par aboutir dans le résidu (déchets indésirables) ou dans le conteneur de sacs bleus usagés. Cela veut dire qu'ils ne sont pas recyclés. Tout cela engendre des coûts pour la collectivité!

### Trucs et astuces!

Videz et aplatissez bien les emballages qui peuvent l'être, vous gagnerez de la place pour mettre tous vos emballages dans le sac bleu PMC.

Les collectes des PMC commencent très tôt le matin. Pensez à sortir votre sac bleu réglementaire à temps et placez-le de façon visible et accessible pour faciliter le travail des collecteurs. Merci pour eux!



ENSEMBLE → TRIONS BIEN → RECYCLONS MIEUX

\*PMC: Bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons.



Aurore Van Bogaert -Communication Project Coordinator Fost Plus

## NOUVELLE ADRESSE ELECTRONIQUE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour nous contacter via internet  
une seule et unique adresse :



[college.estinnes@publilink.be](mailto:college.estinnes@publilink.be)

*(toutes les lettres en minuscules et sans accentuation)*

Attention!

Attention!



[www.estinnes.be](http://www.estinnes.be)



064/ 311. 335.ou 311.325



064/ 34. 14. 90



Administration communale d'Estinnes –chaussée Brunehault, 232 à 7120 Estinnes